

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 22 septembre 2023 à 9.00 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

1. Engagement d'un employé communal

B. Séance publique

2. Approbation d'une décision prise par le conseil d'administration de l'Office social commun de Remich
3. Prolongation d'une ligne de préfinancement dans l'intérêt de la construction de la station d'épuration de Perl-Besch
4. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la fin de l'exercice 2022
5. Allocation de crédits supplémentaires
6. Approbation de devis
7. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2024
8. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2024
9. Adoption d'une redevance à percevoir pour la participation à la fête du 3^e âge
10. Adaptation du règlement-taxe relatif au service « Repas sur Roues »
11. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition avec Arcus
12. Approbation d'actes notariés
13. Décision de principe concernant la Maison Relais
14. Approbation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal
15. Désignation des délégués dans les syndicats et autres organes

Remich, le 15 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

